

LISTE DE DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU
JEUDI 24 MARS 2022

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Louis Waxweiler, Jane White, Marc Joseph, Annie Vanderhaegen, Bernard
Carpriau, Carol Delers, Houda Khamal Arbit, Jacqueline Moreau, Arlette De
Ridder, Guido Schollen, conseillers du CPAS
Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés :

Le président ouvre la séance à 18h30.

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE DU CONSEIL

- 1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 24 février 2022**

B. SEANCE PUBLIQUE

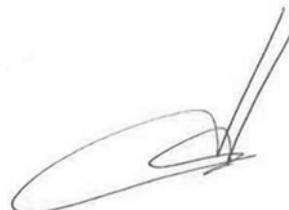
- 1. Politique et Organisation – Notification des décisions du Bureau permanent**
- 2. Service social – Notification – Majoration des montants du revenu d'intégration au 1^{er} mars 2022**

Le Conseil du CPAS prend connaissance des montants du revenu d'intégration à partir du 01/03/2022.

Le directeur général
Audrey Monsieur

Au nom du CPAS,

Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 25/03/2022.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.